

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	24
Votants par procuration	2
Absents	11
Total des votes	26

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétences des
communes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme LOUVEL

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. GUENNI, Mme JEAMMET, M. TIMON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, Mme RETUREAU M. VOLLAIS

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, M. TIMON à M. DARMOIS

95-2022 Conventions partenariales au titre du Contrat de Ville de Pont-Audemer avec le club Spid'Eure

Depuis quatre décennies, les gouvernements successifs se sont efforcés d'imaginer et d'appliquer des réponses dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la politique de la ville. Dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine de 2003 puis la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la ville de Pont-Audemer, au titre des territoires prioritaires que sont les quartiers Europe et Passerelle, a développé de 2007 à 2014 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, puis le nouveau Contrat de Ville de 2015 à 2020, puis le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés prorogation du nouveau Contrat de Ville sur 2020-2022.

L'enjeu de la Politique de la Ville est d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers Europe et Passerelle.

Avis de réception en préfecture
027-200077329-20221121-95-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Chaque année, au regard de l'actualité, des priorités et des besoins spécifiques de la population habitant les quartiers prioritaires, le programme d'actions du contrat de Ville est révisé avec les partenaires techniques et présentés pour validation au comité de pilotage.

Aussi, et au regard de ce qui précède le service Politique de la Ville, en lien avec les différents services de la collectivité et avec les partenaires locaux, doit pouvoir mettre en œuvre la programmation définie pour l'année 2022.

VU la Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et notamment son article 128 ;

VU la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et notamment son article 6 ;

VU le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés du 16 décembre 2019 ;

Considérant que le compte-rendu du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 14 juin 2022, présidé par Madame La Sous-Préfète de l'Arrondissement de Bernay, a validé le programme d'actions 2022 et les modalités de financement des différentes actions,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer une convention avec le club le Spid'Eure pour développer l'animation J'escalade Mon quartier au cœur du quartier de la Passerelle pour un montant de 3 671,03€.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-95-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Publié le 28/11/2022

**Convention de partenariat entre la Ville de Pont-Audemer
et le Spid'Eure**

Entre

la Ville de Pont Audemer

Représentée par M. Alexis DARMOIS, en qualité de Maire.

Et

Le Club le Spid'Eure,

Représenté par Xavier YVONNET, en sa qualité de Président

2 place de Verdun

27 500 PONT-AUDEMER

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-95-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions matérielles et financières aux termes desquelles **le Spid'Eure** intervient dans le cadre des actions « Sport au cœur des quartiers » inscrites au Contrat de Ville pour la préparation et l'animation de la manifestation annuelle « J'escalade Mon Quartier ».

Article 2 Nature des prestations et objectifs

L'intervention du **Spid'Eure** a pour objectifs la préparation de la manifestation (réunion de travail partenarial, définition des ateliers d'escalade, mobilisation de son équipe de bénévoles et de professionnels en vue de l'animation de la manifestation), la mise en œuvre de la manifestation (installation/désinstallation et sécurisation des ateliers d'escalade au cœur des secteurs prioritaires de la ville) et animation des ateliers le jour de la manifestation.

Pour l'année 2022, la ville soutient le Club Spid'Eure dans la phase d'ingénierie de la manifestation en vue de sa mise en œuvre au printemps 2023.

Article 3 Conditions générales

Les activités se dérouleront sous la responsabilité de la ville de Pont-Audemer, qui s'engage à respecter toutes les normes en vigueur, tant pour la pratique de celles-ci que pour l'utilisation du matériel y afférent.

Le Spid'Eure travaille tout au long de l'année pour le développement de la manifestation, en collaboration avec les services de la collectivité et le jour de la manifestation.

Article 4 Modalités de paiement

Le coût global de l'intervention de l'association **Le Spid'Eure** est fixé à **3 671.03€ TTC**.

La ville de Pont-Audemer s'engage à procéder au règlement de cette somme par mandat administratif à l'ordre de **Le Spid'Eure** en une seule fois :

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-95-DE
Date de télétransmission : 05/11/2022
Date de réception Préfecture : 23/11/2022

- soit 100% à la signature de la convention, soit **3 671.03€**

La somme sera versée sous réserve de l'achat effectif du matériel prévu au projet « Sport au cœur des quartiers » inscrit au Contrat de Ville, sur présentation de la facture du Spid'Eure à la Ville de Pont-Audemer.

Ce dernier s'engage à procéder au règlement par mandat administratif à l'ordre du **Spid'Eure**, selon les conditions indiquées dans cet article 4.

Article 5 Durée

La présente convention pourra être résiliée ou modifiée à tout moment avec un préavis de 15 jours et avec l'accord des deux parties. Les forfaits horaires resteront inchangés et les séances déjà exercées resteront dues dans tous les cas. Pour tout litige, chacune des parties s'en référera aux tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables.

Fait à Pont-Audemer, le xxxxx xxx xxxxxxxx 2022, en exemplaire

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Pour Le Spid'Eure,

Pour la Ville de Pont-Audemer,

Le Président

Le Maire

Xavier YVONNET

Alexis DARMOIS

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-95-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221121-95-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022